

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0105**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Construction d'un atelier véhicules légers (VL) et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger -
Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015**Décision n° CP-2015-0105**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Construction d'un atelier véhicules légers (VL) et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Il est proposé d'installer le nouveau garage véhicules légers (VL) de la direction logistique, patrimoine et bâtiments (DLPB) sur le site Kruger, 100 avenue Paul Kruger à Villeurbanne, après une réorganisation des espaces actuellement occupés par plusieurs subdivisions de la direction de la propreté.

Cette opération comprend :

- les aménagements des parkings pour la direction de la propreté et la direction logistique, patrimoine et bâtiments :

- . la démolition et le désamiantage du hangar présent au fond de la parcelle,
- . l'aménagement du parking est pour la direction de la propreté : nettoyage du site, de la bande de roulement et de l'aire de stationnement alvéolaire en gravier, et des espaces extérieurs,
- . l'aménagement du parking sud pour la direction logistique, patrimoine et bâtiments : de la chaussée, de la bande de roulement et de l'aire de stationnement alvéolaire en gravier, et des espaces extérieurs.

- le déplacement de l'aire de dépotage de la direction de la propreté dont le nettoyage du site, les réseaux d'alimentation d'eau et d'assainissement, des chaussées, de l'éclairage et du transfert des équipements existant à conserver,

- la construction du garage VL de la direction logistique, patrimoine et bâtiments avec une isolation conforme à la réglementation thermique 2012, le déménagement des équipements existants, la déconstruction et la reconstruction de la cabine à peinture,

- les équipements extérieurs de la direction logistique, patrimoine et bâtiments, le transfert de l'aire de lavage du site actuel et des travaux de génie civil,

- les espaces communs aux deux zones d'activité :

- . les travaux de raccordement de voirie sur espaces publics,
- . la voie de desserte commune à la direction logistique, patrimoine et bâtiments.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la construction d'un atelier VL et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale, pour les lots :

- lot n° 2 : terrassement voirie réseaux divers (VRD)
- lot n° 3 : maçonnerie - génie civil

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de ses séances du 20 février 2015 (pour les lots n° 1 , 2, 5, 6, 10, 11) et du 6 mars 2015 (pour les lots n° 3 et 4), a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises et/ou des groupements d'entreprises suivants :

Lot / Tranche	Libellé du lot / tranche	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
1	désamiantage - déconstruction- démolition-Maçonnerie	Soterly/Beylat /Revaga	249 890	299 868
2	terrassement -VRD	Perrier TP	948 425,14	1 138 110,17
3	Maçonnerie - génie civil	Peix	628 442,18	754 130,62
4	Charpente-Couverture - Bardage-Isolation	Projisol/Gagne	577 606,98	693 128,38
5	étanchéité - panneaux photovoltaïques (toutes tranches comprises)	Fauche Centre Est/Smac	385 672,44	462 806,93
6	menuiserie extérieure	Projisol	259 934,43	311 921,32
10	CVC plomberie	Entreprise Ferrard	578 000	693 600
11	courants forts - courants faibles	Bouygues Energie	348 856,64	418 627,97

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises et/ou le groupement d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : désamiantage-déconstruction-démolition-maçonnerie ; groupement d'entreprises Soterly-Beylat-Revaga pour un montant de 249 890 € HT, soit 299 868 € TTC,
- lot n° 2 : terrassement-VRD ; entreprise Perrier TP, pour un montant de 948 425,14 € HT, soit 1 138 110,17 € TTC,
- lot n° 3 : maçonnerie-génie civil ; entreprise Peix, pour un montant de 628 442,18 € HT, soit 754 130,62 € TTC,
- lot n° 4 : charpente-couverture-bardage-isolation ; entreprise Projisol/Gagne, pour un montant de 577 606 ,98 € HT, soit 693 128,38 € TTC,

- lot n° 5 : étanchéité-panneaux photovoltaïques (toutes tranches comprises) ; groupement d'entreprises Fauche Centre Est/Smac, pour un montant de 385 672,44 € HT, soit 462 806,93 € TTC,

- lot n° 6 : menuiserie extérieure ; entreprise Projisol, pour un montant de 259 934,43 € HT, soit 311 921,32 € TTC,

- lot n° 10 : CVC plomberie ; entreprise Ferrard, pour un montant de 578 000 € HT, soit 693 600 € TTC,

- lot n° 11 : courants forts-courants faibles ; entreprise Bouygues Energie, pour un montant de 348 856,64 € HT, soit 418 627,97 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° 0P28O2917 du 13 janvier 2014 pour un montant de 9 825 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire - exercices 2015 et suivants - compte 231311 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.